



B-2024-03

EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le jeudi 27 juin à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire à la salle de réunion de son siège, après convocation légale du 21 juin 2024, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président et agissant par délégation de pouvoir du Conseil Communautaire dans sa décision du 25 novembre 2021.

Etaient présents : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Anne BOLLACHE, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Pierre BELY, Vincent BOURDEAUDUCQ, Dominique GABASIO, Alain POIZAT

Etaient excusés : Isabelle DELPLACE, Christian BATAILLY, Jean-Michel BOULME

Etaient absents : Jean-Michel GIROUX, Marc CHAVENT, Frédérique MOLLIE

Nombre de membres dont le bureau est composé : 15

Nombre de membres en exercice : 15

9 présents - 9 votants

Résultats du vote : 9 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 9

Objet : **Modification du tableau des emplois - Postes chefs de projets à ouvrir aux Cat. A**

Vu la délibération 2021_104 du 25 novembre 2021 donnant délégation au Bureau Communautaire pour valider la modification du tableau des emplois de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon ;

Les postes de chefs de projet créés en 2021 pour le PAT et Petites villes de demain ont été prévus sur le cadre d'emploi de rédacteur en catégorie B.

Au vu des missions affectées à ces postes, il conviendrait de les ouvrir également au cadre d'emploi des Attachés catégorie A.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 001-200029999-20240627-B_2024_03-DE

Berger
Levraut

B-2024-03

Le Bureau Communautaire est invité à approuver au tableau des emplois non permanents, les modifications de postes indiquées ci-dessous à compter du 01/07/2024 :

- Modification du poste n°1 : Ouverture du poste au cadre d'emploi des attachés catégorie A en plus de la catégorie B
- Modification du poste n°2 : Ouverture du poste au cadre d'emploi des attachés catégorie A en plus de la catégorie B.

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois au 01/07/2024 annexé ci-joint.

Le Président
Thierry DUPUIS

